

La Direction générale

Saint-Denis, le 21 avril 2020

La Directrice générale adjointe

aux

Pharmaciens responsables des établissements
pharmaceutiques Grossistes-Répartiteurs

Objet : Interdiction d'exportation des spécialités pharmaceutiques dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

Mesdames, Messieurs les pharmaciens responsables,

En complément de mon courrier du 3 avril 2020 et toujours dans le contexte de l'épidémie actuelle de Covid-19, je vous demande de ne procéder, à titre exceptionnel et transitoire, à aucune exportation en dehors du territoire national des médicaments listés en annexe. Ces dispositions ne s'appliquent pas à certaines exportations pour des médicaments stupéfiants et psychotropes qui doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de l'ANSM et seront examinées au cas par cas, et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette restriction ne s'applique ni aux territoires et collectivités d'Outre-Mer ni aux principautés d'Andorre et de Monaco.

Par ailleurs, toute importation en provenance de l'Union européenne que vous seriez susceptible de mettre en œuvre concernant ces mêmes médicaments et visant à approvisionner le marché national serait instruite par l'ANSM dans les meilleurs délais.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les pharmaciens responsables, mes salutations distinguées.

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe

Annexe

Liste complémentaire des médicaments à ne pas exporter en dehors du territoire national, à titre exceptionnel et transitoire, pendant l'épidémie de COVID-19

Aldesleukine (IL2)
Anakinra
Atropine
Budesonide (pour inhalation)
Budesonide + formoterol (suspension pour inhalation)
Caspofungine
Chlorpromazine (voie injectable)
Cholecalciferol
Ciclosporine
Clarithromycine iv
Clonazepam (voie injectable et voie orale)
Clorazepate (voie injectable et voie orale)
Cyamémazine(voie injectable et voie orale)
Desflurane
Dexaméthasone
Diazepam (voie injectable et voie orale)
Dornase alfa (desoxyribonuclease)
Eculizumab
Formoterol (pour inhalation)
Haloperidol (voie injectable et voie orale)
Hydrocortisone (voie orale)
Imatinib
Immunoglobulines polyvalentes humaines (voie injectable iv)
Interferon bêta 1a
Isoflurane
Levomépromazine (voie injectable et voie orale)
Levothyroxine
Losartan
Loxapine (voie injectable et voie orale)
Magnésium (chlorure ou sulfate) (solution injectable)
Mycophénolate
Naproxen
Nivolumab
Paracétamol (suspension buvable, poudre pour solution buvable, suppositoire)
Prednisone
Pristinamycine
Remifentanil
Salbutamol (pour inhalation)
Sarilumab
Scopolamine
Sevoflurane
Sirolimus
Telmisartan
Tocilizumab
Voriconazole